



CTSS D2C 11 AVRIL 2013

1. En suivi des CTSS précédents :

1.1 La division ADM :

La question de l'organisation de la prochaine division ADM est posée. Si dans les documents actuels, il y a encore 2 divisions distinctes (ADV et QAF), les délais devraient être de quelques mois pour régulariser la situation. D2C/D indique que ses équipes doivent préparer des documents d'organisation (avec fusion ADV et QAF).

D2C/D fait part de son souhait de consulter les personnels avant de figer l'organisation, même si le TROED cible est fourni en document préparatoire (consultez les représentants des personnels pour plus de précisions).

D2C/D A accepté de tenir une réunion d'information pour septembre 2013.

1.2 Certains postes seront positionnés à Toulouse :

Dans un souci de transparence, D2C/D s'engage à fournir pour juin la liste des postes à Saint-Mandé et ceux envisagés à Toulouse.

La logique suivie repose sur 2 éléments :

- un bon fonctionnement des services concernés (ne pas éloigner des agents clairement amenés à devoir travailler ensemble)
- un remplissage des postes à améliorer, ce qui milite pour plus de postes à Toulouse

La CFDT relève l'ambiguïté du TROED qui mentionne déjà le positionnement géographique des postes. D2C/D s'en tient à sa promesse de clarifier les choses pour juin.

1.3 Télétravail

Actuellement, 7 demandes sont instruites conformément à la procédure.

2. Le point majeur de ce CTSS : la création d'une Direction de la communication DIRCOM, auprès de la DG, donc détachée de D2C

D2C/D expose les raisons de ce rattachement à la direction générale :

- une meilleure séparation des activités à caractère commercial vs institutionnel
- l'adéquation avec le système qualité dans lequel la communication externe comme interne est partie intégrante du processus « management »
- le souhait d'une Direction de la communication de plein exercice à Météo-France, en regroupant la Com interne et externe (pour une meilleure articulation entre ces deux départements).

D2C/D rappelle qu'une réunion de présentation destinée à l'ensemble du personnel de la D2C a eu lieu. Il assure qu'aucun changement de poste, ni de fonction, ni même de bureau n'est imposé par rapport à l'organisation actuelle.

Nous prenons acte et demandons pour combien de temps.

L'expert de l'administration (le p-dg) répond que la situation a été bien évaluée et que l'ensemble paraît viable pour plusieurs années.

Cela est rassurant.

L'écart affiché entre les documents projet d'organisation de la D2C (effectifs 37) et le TROED DIRCOM (ETP 36) correspond à un OE en surnombre, mais encore une fois, le rattachement n'a aucune conséquence sur cette organisation.

Le poste de responsable de la documentation (occupé par un IPEF actuellement) doit être ouvert chez les ITM. La question de rendre ce poste attrayant en le reconnaissant « CUT » est posée, mais pas encore tranchée. Le débat pourrait avoir lieu au CT-EP.

Nous demandons comment va s'organiser la gestion RH des 37 personnels de la nouvelle direction DIRCOM dont 95% de nouveaux arrivants, quelqu'un dans la salle pouvant témoigner que la tâche n'est pas de tout repos. L'expert de l'administration (p-dg) répond que DRH/D a indiqué que ses services pouvaient assurer cette charge « sans difficultés ». A vérifier.

Il est vrai qu'une vingtaine de personnes ont quitté la DG pour être rattachées à la DSI. La gestion financière de la nouvelle direction est assurée par SG/FI.

Le corollaire de la création de la DIRCOM est la création de la Direction Centrale du Commerce.

La CGT s'inquiète d'une mise en marche vers une filiale. Le p-dg répond que la démarche aurait été plus rapide, notamment du fait de la pression de l'autorité de la concurrence. Or, Météo-France a justifié auprès de celle-ci une cellule commerciale à Météo-France bien identifiée et ne portant pas préjudice aux règles concurrentielles.

Par ailleurs, le p-dg considère que le commerce apporte à l'ensemble de la structure, notamment en terme de retours d'expérience vers les producteurs.

La CFDT-Météo demande les raisons du non-rattachement de l'imprimerie à DIRCOM. L'imprimerie reste rattachée à D2C car celle-ci doit encore finaliser son organisation, et l'un des agents figurent dans plusieurs de ses divisions, dont l'imprimerie. Pour étonnante qu'elle soit, la présence d'une imprimerie au sein de l'Etablissement a toutefois été justifiée auprès de la Cour des Comptes.

La réorganisation de D2C pourrait s'accompagner d'un changement de rattachement de l'imprimerie : D2C/D reconnaît lui-même qu'elle est utilisée par tous les services.

La mise en oeuvre des décisions du p-dg, notamment celle concernant la création de la DIRCOM est prévue pour le 1er mai. Ce sera la fête du travail.

VOTE :

1 contre (CGT), 3 abstentions (1 SPASMET et 2 CFDT-Météo)

Prochain CT SS D2C en juin